

Bilan final provisoire d'Énergie 2000: objectifs en partie atteints ; expériences et réseaux dont bénéficiera « SuisseEnergie »

Energie 2000 a permis de créer des emplois, de débloquer des investissements, de limiter les rejets de CO₂ et de réaliser des économies d'énergie. Il n'a toutefois été possible d'atteindre qu'une partie des objectifs. Cela dit, on ne disposait pour ce faire que d'une petite partie des moyens prévus lors du lancement en 1990. Les nombreuses expériences accumulées au cours de ces dix dernières années sont désormais mises à profit pour l'introduction sans à-coups du programme subséquent d'Énergie 2000, « SuisseEnergie », au début de l'an prochain.

Objectifs quantitatifs partiellement atteints

En 1999, le programme Energie 2000 a permis d'économiser 4,3 % de la consommation d'énergie globale en Suisse ; en l'an 2000, cette économie devrait atteindre 4,7 %. Ce chiffre correspond à la consommation d'énergie du canton de Lucerne ou à celle des cantons d'Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris et Jura réunis. L'économie réalisée n'a pourtant pas suffi à stabiliser, et encore moins à diminuer la consommation d'énergie dans son ensemble. Entre 1990 et 1999 en effet, la consommation d'énergies fossiles a augmenté de 7,6 % (8,9 % jusqu'en 2000), et celle d'électricité de 10 % (12 % jusqu'en 2000).

Les gains de rendement énergétique n'ont compensé qu'à raison de deux tiers environ la forte et constante augmentation du parc de véhicules à moteur, du nombre de logements et de celui des appareils électriques. L'objectif fixé, soit une stabilisation des rejets de CO₂ jusqu'à l'an 2000, n'a ainsi pas été atteint. L'accroissement de la demande d'électricité se maintient certes dans le cadre visé – réduction de moitié de l'augmentation de la consommation par rapport aux années quatre-vingts, soit 16 % en 10 ans –, ce qui s'explique surtout par la stagnation économique dans la première moitié des années quatre-vingt-dix. Cependant, l'évolution de ces derniers temps et les nouvelles perspectives énergétiques semblent indiquer que la consommation d'électricité reste étroitement liée à la croissance économique. Au regard de la politique menée jusqu'à présent et dans un contexte économique prospère, une stabilisation de la consommation dès l'an 2000 n'est donc guère envisageable.

Energie 2000 prévoyait d'augmenter d'un demi point la part de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici l'an 2000. Le résultat a nettement surpassé cet objectif, avant tout grâce à l'exploitation du potentiel commercial de la production d'énergie à partir de déchets dans les usines d'incinération d'ordures ménagères et dans les stations d'épuration.

Le développement de 5 % de la production hydroélectrique est également en grande partie réalisé (d'ici fin 2000, il devrait atteindre 4,7 % environ), tout comme

l'accroissement de 10 % de la puissance des centrales nucléaires existantes (cet objectif devrait être atteint à 90 % environ avec l'augmentation de puissance de la centrale atomique de Leibstadt, actuellement en cours).

L'objectif d'accroître de 3 % l'apport des énergies renouvelables à la production de chaleur devrait être atteint à 70 %.

Dans le domaine de la Confédération proprement dite (bâtiments fédéraux, EPF, CFF, La Poste, qui représentent ensemble environ 1 % de la consommation totale d'énergie fossile en Suisse et 11 % de la consommation d'électricité) tous les objectifs d'Energie 2000 ont été atteints (à l'exception de l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, si l'on prend en compte la totalité de la consommation de courant des CFF). La consommation d'énergie fossile a reculé de 17 %, résultat largement dû à la réforme de l'armée. La consommation d'électricité a reculé de 2 %, mais elle manifeste à nouveau une tendance à la hausse.

Moyens et mesures insuffisants

Pendant toute la décennie qu'a duré le programme, l'efficacité des mesures appliquées – 0,4 centime en moyenne versé par la Confédération par kilowattheure (1999/2000 0,13 ct/kWh) – peut être qualifiée de bonne. Cependant, les moyens et les mesures annoncés en 1991 par le Conseil fédéral et les cantons pour la réalisation du programme n'ont pu être que partiellement mis en œuvre. Le budget annuel de 170 millions de francs initialement prévu par la Confédération s'est réduit pour n'atteindre qu'un peu plus de 50 millions de francs par an en moyenne. Si des valeurs cibles ont bien été fixées sur le plan fédéral pour la consommation d'énergie d'appareils électriques et de véhicules à moteur, aucune disposition contraignante n'a par contre été édictée. Lors de l'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie, qui abrogeait l'arrêté fédéral pour une utilisation économe et rationnelle de l'énergie, un certain nombre de mesures ont été rayées du droit fédéral. En conséquence, de nombreux cantons ont supprimé le décompte individuel des frais de chauffage dans les immeubles existants. Dans leur grande majorité, les cantons n'ont pas pu réaliser de programmes de réhabilitation d'immeubles anciens. Qui plus est, aucun canton n'a encore introduit de prescriptions légales fondées sur la recommandation SIA 380/4 Electricité dans le bâtiment.

Enfin, le caractère volontaire du programme a montré ses limites au fil du temps. Les mesures facultatives nécessitent elles aussi du temps et de l'argent. Personne ne pouvant être obligé à fournir une contribution, une partie de l'économie s'est jusqu'ici abstenue de participer. Le programme n'a commencé à produire un effet que dans la seconde moitié de sa mise en œuvre, et les moyens limités en ont restreint la portée. Les mesures facultatives ont surtout été efficaces pour amener des changements de comportement (peu coûteux). Par contre, le déblocage d'investissements pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables aurait exigé nettement plus de fonds (ou de prescriptions). Entre 1997 et 1999, les succès enregistrés par le programme d'investissements Energie 2000 étaient surtout d'ordre conjoncturel (investissements, emplois). Les mesures d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments se sont soldées par des économies d'énergie de 63 % en

moyenne. Le rapport coûts/bénéfices du programme d'investissement (moyens de la Confédération par kWh économisé) est néanmoins resté nettement en deçà des résultats correspondants dus aux prescriptions et aux mesures facultatives.

La réalisation des objectifs a également été compromise par les conditions cadres, notamment par la baisse des prix de l'énergie pendant les années quatre-vingt-dix et par le débat sur l'ouverture du marché de l'électricité.

Trois progrès: dialogue – structures – innovation

Même si le dialogue sur la politique énergétique n'a pas pu parvenir à un consensus en matière d'énergie nucléaire, le programme Energie 2000 n'en a pas moins suscité d'innombrables contacts entre les différents milieux intéressés. La votation populaire du 23 septembre 1990 et le lancement consécutif d'Energie 2000 ont permis d'aboutir pour la première fois à un consensus au plan national sur les priorités de la politique énergétique (utilisation rationnelle de l'énergie et recours aux énergies renouvelables) et de concentrer tous les efforts sur des objectifs chiffrés. C'est là un pas en avant considérable au regard des discussions sur l'énergie atomique qui se sont étalées sur deux décennies, empêchant tout progrès en matière de politique énergétique au niveau national. Les groupes de conciliation Force hydraulique et Lignes à haute tension, réunis sous l'égide d'Energie 2000, ont apporté des solutions complémentaires qui, si elles ne sont pas spectaculaires, présentent néanmoins l'avantage d'être concrètes.

En ce qui concerne les structures, les réseaux et les innovations, les résultats sont encore plus probants. Les réseaux d'intervenants du secteur Energies renouvelables (Swissolar, Association suisse pour l'énergie du bois, Groupement promotionnel Suisse pour les Pompes à chaleur, Suisse-Eole) ont permis de concentrer la promotion des énergies renouvelables sur des objectifs précis. En 1999 on a installé des équipements photovoltaïques totalisant une puissance de 1,7 MW, ainsi que 55 chauffages automatiques à bois décheté et 6499 pompes à chaleur (un nouveau record). Les 25 groupes participant au Modèle énergétique suisse du secteur Gros consommateurs rassemblent environ 250 entreprises totalisant à peu près 30 % de la consommation énergétique industrielle en Suisse. Le secteur petites et moyennes entreprises (PME) travaille en étroite collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Il est en contact avec les associations de l'USAM les plus importantes sur le plan énergétique et avec 70'000 PME individuelles. Jusqu'en 1990, 3'227 déclarations d'intention ont été faites et 1'146 contrôles ont été réalisés. Le secteur immobilier, avec ses huit centres régionaux, a conclu 120 partenariats avec des régies qui gèrent en tout 500'000 appartements. Cinquante-deux ateliers, 9 séminaires, 3'000 cours de conciergerie et 300 contrôles ont été mis sur pied. Dans le secteur Collectivités publiques, le label de qualité « Cité de l'énergie » est largement reconnu pour désigner une politique communale progressiste en matière d'énergie. Sur les 150 communes participantes, 40 ont déjà obtenu ce label. Dans les écoles et les maisons communales, 85 semaines énergétiques ont été organisées. Afin d'optimiser la gestion de l'énergie dans le secteur hospitalier, des cours de formation ont été mis sur pied à l'intention du personnel technique des 238 principaux établissements de Suisse, totalisant 44'000 lits et des frais énergétiques s'élevant à 125 millions de francs par an. Dans le domaine de la circulation routière

(secteur Carburants), plus de 190'000 « EcoDrivers » ont reçu une formation directe ou indirecte de conduite économe, et d'ici la fin de l'an 2000, on estime que 38'000 personnes participeront au projet Mobility d'utilisation collective de véhicules à moteur, soutenu par le secteur. A l'instar d'autres produits des différents secteurs d'Energie 2000, le projet de car-sharing, qui vole déjà de ses propres ailes, est devenu l'exemple type d'un investissement incitatif judicieux.

Les cantons, dès le début, se sont résolument engagés en faveur d'Energie 2000 et ils ont lancé des programmes d'application à l'échelon cantonal. La collaboration entre Confédération et cantons a été améliorée. Depuis 1990, tous les cantons ont édicté des lois et des prescriptions en matière d'énergie, ou alors ils ont procédé à l'adaptation des textes existants. Ils ont pris des mesures visant à harmoniser les dispositions cantonales, élaboré et encouragé le standard « Minergie » applicable au bâtiment, assuré le lancement et la mise en œuvre du modèle des gros consommateurs sur le plan du droit cantonal (ZH) et, d'une manière générale, apporté leur soutien au programme d'investissement Energie 2000.

Et maintenant ?

Les expériences faites dans le cadre du programme Energie 2000 permettent de tirer un certain nombre de conclusions. A moins de consentir des efforts supplémentaires, il sera impossible de réaliser les objectifs fixés en matière de politique énergétique, notamment la réduction de 10 % des rejets de CO₂ entre 1990 et 2010, ainsi qu'un approvisionnement énergétique durable. Aussi le Conseil fédéral a-t-il chargé le DETEC d'élaborer un programme subséquent, nommé SuisseEnergie. Exploitant les acquis d'Energie 2000, il les renforcera par des initiatives et des produits nouveaux. En ce qui concerne les mesures facultatives, il faut que des conventions contraignantes soient conclues avec les gros consommateurs, conformément à la loi sur le CO₂, ainsi que des conventions de prestations avec des agences, conformément à la loi sur l'énergie ; en ce qui concerne les mesures prescriptives, il faudra en outre adopter des dispositions de droit cantonal et fédéral sur la consommation d'énergie des immeubles, des appareils électriques et des véhicules à moteur, et renforcer les mesures incitatives par le biais de la redevance promotionnelle, de la redevance en faveur de l'environnement ou de la loi sur le CO₂. La compensation des effets négatifs de l'ouverture du marché de l'électricité et la perspective de la mise hors service prévisible des centrales nucléaires existantes rendent d'ailleurs indispensable un programme SuisseEnergie qui soit efficace.

Berne, le 4 juillet 2000, **DETEC Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication**

Service de presse

Information/Renseignement: Dr. Hans Luzius Schmid, Directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie, Chef du Programme Energie 2000, tél. 031/322 56 02